



**COMMUNAUTE DE COMMUNE
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D., ROBERT M., BACHEREAU P.

Excusées : GAILLOT J.P, BERNARD D., MME BOULOUMOU (pouvoir à M. DOUBLET)

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

Interventions hors conseil :

Office de Tourisme de Saintes – Pascal OUBRON, Directeur

RAM – Sylvie PAPILLON, responsable – Stéphane GOMEZ, Coordonnateur PEL

1. APPROBATION DU PV DU 20 SEPTEMBRE 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission association présidée par Monsieur Didier Mayau, Vice-Président, propose aux membres du Conseil d'attribuer les subventions aux associations suivantes et propose de retirer le critère indiquant une somme minimum à solliciter :

ASSOCIATION « FETE DU BRUIT » SAINT PORCHAIRE.

L'association « Fête du bruit » est formée de musiciens et chanteurs de Saint Porchaire et des communes de la CDC qui proposent plusieurs fois dans l'année des concerts et animations musicales vers tous les publics.

« Fête du bruit » a organisé un concert caritatif, en partenariat avec l'APE de Saint Porchaire, à destination des familles en difficulté du secteur en période de Noël le 25 novembre 2017. Le droit d'entrée était un don d'un jouet neuf ou en bon état qui sera redistribué à des familles qui ne peuvent se permettre une telle dépense ou à des enfants hospitalisés du CH de Saintonge.

Budget prévisionnel : 1 000 euros.

Montant sollicité : 100 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATION « ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT » - SAINT PORCHAIRE.

L'association « Ateliers Artistique du Bruant » a organisé son gala de fin d'année le vendredi 9 et samedi 10 juin. 62 danseuses et danseurs (dont 53 jeunes) ont proposé un spectacle original et inédit. La CDC soutient cette action à dimension intercommunale depuis plusieurs années.

Budget prévisionnel : 3 050 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : FAVORABLE POUR 1 000€ (la demande concerne deux spectacles et non trois comme auparavant)

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

LES LAPIDIALES - PORT D'ENVAUX.

Comme les années précédentes, l'association des Lapidiales a organisé sa fête annuelle du 8 au 10 septembre 2017. Le thème en était « Autour des cultures amérindiennes d'Amérique Latine ». La CDC soutient depuis de nombreuses années ce projet qui permet à l'ensemble des habitants et des familles du territoire de vivre une rencontre avec des artistes sur un lieu devenu emblématique et avec des animations liées aux métiers d'art (taille de pierre, arts plastiques, sculpture, peinture...).

Budget prévisionnel : 8 220 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

17 RÉTRO PASSION – SAINT PORCHAIRE

L'association 17 Rétro Passion s'inscrit dans la catégorie collectionneurs de véhicules, club amateur de voitures anciennes. Cette association, de plus 20 ans, a organisé son 3^{ème} Salon des Talents Cachés le 22 octobre 2017 à Saint Porchaire. Ce salon a regroupé 18 créateurs qui ont exposés leurs œuvres et effectués des démonstrations (peinture sur porcelaine, créateur de cadres, dentellière aux fuseaux...). Le public est venu de l'ensemble de la CDC ainsi que des communes du Pays de Saintonge Romane, ou du pays Rochefortais. L'événement a attiré 600 personnes l'an passé.

Budget prévisionnel : 1 110 €

Montant sollicité : 450 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

TENNIS CLUB – SAINT PORCHAIRE.

Le tennis club de Saint-Porchaire a organisé un tournoi d'été du 14 juin au 2 juillet 2017. Le Président de cette association rappelle le caractère territorial de cette action. Il indique également

le peu de bénéfice réalisé au regard de l'investissement bénévoles. Dans ce contexte, il sollicite la CDC pour un soutien financier afin de « majorer » le bénéfice.

Budget prévisionnel : 1 840 € équilibré sans la subvention de la CdC

Montant sollicité : Non indiqué

Avis de la commission : FAVORABLE POUR 100 €

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

SOLCANPO

L'association qui a en charge la banque alimentaire et que la CDC soutien depuis de nombreuses années, sollicite une subvention pour équilibrer ses dépenses téléphoniques du mois de juillet au mois d'octobre 2017.

Budget prévisionnel : 370,30 €

Montant sollicité : 370,30 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

SYNDICAT D'INITIATIVE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

L'association a menée une animation

Budget prévisionnel : 5 000 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOTE A L'UNANIMITE

TOTAL DES SOLLICITATIONS : 4 520,30 €

TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES : 4 020, 30 €

SOUTIEN JEUNES LICENCIÉS

Depuis 2013, la Communauté de Communes encourage les associations sportives engagées auprès des jeunes de notre territoire, lesquelles s'intègrent parfaitement dans la politique Enfance – Petite Enfance - Jeunesse que nous déclinons au sein de nos 18 communes.

Une aide financière de 10 € par jeune licencié âgé de 6 à 16 ans est accordée. Une majoration de 20 € par jeune est appliquée au titre d'une école labellisée du club auprès de la fédération.

ETAT DES LICENCIES DE 6 A 16 ANS AU SEIN DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2016 / 2017					
Commune	Entité sportive	Nombre de licenciés	Base: Aide 10 €/licencié	Base: Aide 20 €/licencié	TOTAL
Nieul les Saintes	Avenir Cycliste	19	190	0	190 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	US Pont l'Abbé d'Arnoult	93	930	1860	2 790 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	Judo Club	88	880	1760	2 640 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	Badminton Club Pontilabien	93	930	1860	2 790 €
Port d'Envaux	APPE Basket	80	800	1600	2 400 €
Port d'Envaux	Tennis club	14	140	0	140 €
Romegoux	Foyer Rural	34	340	0	340 €
Saint Porchaire	Judo Club	26	260	0	260 €
Foot St Porchaire/Trizay/Beurlay	GJFCS	203	2030	4060	6 090 €
Saint Porchaire	Tennis Club	36	360	0	360 €
Saint Porchaire	AKSF Aïkido	18	180	0	180 €
Saint Porchaire	Badminton	33	330	0	330 €
Montant des subventions			7 370 €	11 140 €	18 510 €

Montant sollicité : 18 900 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : ADOPTE A L'UNAMITE

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES A LA COMPETENCE ENFANCE

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la subvention vers l'association suivante œuvrant dans le cadre de la politique enfance jeunesse développée sur le territoire :

- Les Petites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 15 000€

ADOPTE A L'UNAMITE

4. PARTENARIAT ASSOCIATION ROUL'MA FRITE

L'association Roul'ma Frite est une association loi 1901 spécialisée dans le recyclage d'un déchet (l'huile de friture usagée) et la transformation en additif au diesel. Ainsi, rouler à l'huile de friture devient une alternative favorable à la consommation intensive des énergies fossiles. Cette association soutenue par CYCLAD, était accueillie précédemment dans leurs locaux de Surgères.

Le bail arrivant à échéance et leur action étant située pour plus de 80% en Saintonge Romane, ils sollicitent la collectivité pour être accueillis et maintenir leur activité.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil l'accueil à partir du 1^{er} janvier 2018, de cette structure au sein du local « Minibus » pour contrepartie d'un loyer modéré mensuel de 200 € s'inscrivant dans le développement de filières liées aux énergies sur le territoire.

ADOPTE A L'UNAMITE

5. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Sur proposition de Monsieur le Président, le tableau des attributions de compensations pour 2017, joint en annexe du dossier, est soumis à l'approbation du Conseil.

ADOPTE A L'UNAMITE

6. SOUTIEN CDC – RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil les conditions de soutien déjà établies depuis la mise en œuvre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires et dont bénéficient les communes engagées dans le maintien des 9 demi-journées scolaires.

- La **définition, le portage et l'organisation des instances du Projet Educatif de Territoire (PEDT)** contrat signé avec l'Etat et ses différents services en cause (Education Nationale et Jeunesse et Sports) ainsi que la CAF. Ce contrat permet l'ensemble des dérogations liées notamment aux taux d'encadrement (entérinées depuis août 2016) mais également pour les communes signataires de bénéficier du fond du soutien Etatique.
- Un **soutien forfaitaire de 1000€** par commune pour l'acquisition de matériel pédagogique
- **15€ par heure et par intervenant extérieur** dans le cadre des activités périscolaires sur un volume maximum de 3h par semaines
- **L'accompagnement financier des formations BAFA et BAFD** pour les agents communaux titulaires engagés dans la réforme

- L'accompagnement du **redéploiement des animateurs** du centre de loisirs les P'tits Cœurs de Saintonge

Monsieur le Président propose également aux membres du Conseil de faciliter le versement aux collectivités concernée soit, suivant le cas, les communes ou les SIVOS en cas de RPI.

ADOPTE A L'UNAMITE

7. PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE EXTENSION MAISON DES RIVIERES

Le projet d'extension de la Maison des Rivières a fait l'objet d'une nouvelle demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local). Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil le nouveau plan de financement suivant :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE			
TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DES RIVIERES			
PLAN DE FINANCEMENT H.T.			
Nature des Dépenses		Nature des Recettes	
Lot 1 - Gros œuvre – Maçonnerie	62 500,00	Conseil Départemental (acquis – 15,7%)	45 000,00
Lot 2 - Etanchéité sur bacs aciers	42 800,00		
Lot 3 - Menuiseries extérieures	25 400,00	DETR 2017 (Acquis – 25%)	71 693, 00
Lot 4 - Charpente - Menuiseries bois	19500,00		
Lot 5 - Plâtrerie - Isolation - Cloisons	11 400,00	FPSIL (Sollicité – 25%)	71 693, 00
Lot 6 - Faux-plafonds	4 100,00		
Lot 7 - Revêtements de sols	12 200,00	CAF (Sollicité – 14,3%)	41 009, 00
Lot 8 – Peintures	7 400,00		
Lot 9 - Plomberie – Chauffage	56 800,00	Autofinancement par la Cté de Communes (20%)	57 378,30
Lot 10 – Electricité	15 000,00		
Mission Etude de faisabilité	4 150,00		
Mission Architecte	19 748,30		
Mission Chauffage et fluides	4 300,00		
Mission SPS	1 475,00		
TOTAL H.T.	286 773,30	TOTAL H.T.	286 773,30

ADOPTE A L'UNAMITE

8. PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE GALAXIE DES PIERRES LEVEES

Le projet de la Galaxie des Pierres Levées a fait l'objet d'une nouvelle demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local). Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
ETUDE	50 000 €	DEPARTEMENT 17 (acquis 30%)	15 000 €
		LEADER (acquis 35%)	17500 €
		ETAT (FSIL – 15%)	7 500 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	10 000€
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000€

ADOPTE A L'UNAMITE

9. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de crédits suivantes en dépense et recette :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
21578 - 22	Panneaux communes	1 000	021	Prélèvement section investissement	18 000
2317 - 48	Voirie Beurley	13 000			
2317 - 61	Voirie La Vallée	4 000			
TOTAL		18 000	TOTAL		18 000
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
023	Virement section investissement	18 000			
60611	Eau	2 000			
60612	Electricité	2 000			
60622	Carburant	4 000			
60633	Fournitures de voirie	30 000			
6064	Fournitures administratives	1 500			
6135	Locations mobilières	1 600			
615221	Entretien bâtiments publics	4 000			
615232	Entretien réseaux	250			
6156	Maintenance	4 000			
6188	Autres frais divers	3 500			
6232	Fêtes et cérémonies	3 500			
6236	Catalogues et imprimés	1 000			
6251	Voyages et déplacements	1 500			
6261	Frais d'affranchissement	1 000			
6262	Frais télécom	4 000			
6281	Concours divers	600			
6355	Taxes véhicules	500			
6218	Autre personnel extérieur	12 000			
64131	Personnel contractuel	300			
64168	Autre emplois insertion	12 000			
6456	Fonds nat Compensation	3 100			
657358	Subv grpmt collect. (Pays Saintonge)	3 000			
6718	Autres charges exceptionnelles (régie)	1 500			
678	Autres charges exceptionnelles	-114 850			
TOTAL		0			

ADOPTE A L'UNAMITE

10. INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Sur sollicitation de Monsieur le Receveur Communautaire, monsieur le Président propose aux membres du Conseil de délibérer sur le montant de son attribution à hauteur de 1018.09 €.

La dépense a été inscrite dans le cadre des ouvertures de crédit votées dans le point précédent. Monsieur le Receveur doit quitter la séance lors du vote de cette délibération.

ADOPTE A L'UNAMITE

11. ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Sur sollicitation de Monsieur le Receveur, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de délibérer sur les admissions en non-valeurs, sur le budget des Ordures Ménagères, pour un montant de 10 000€. L'état est joint en annexe du dossier des élus.

ADOPTE A L'UNAMITE

12. DELEGATIONS DE SIGNATURE

Sur demande de la perception et suivant l'article 2122-19 du CGCT, Monsieur le Président soumet les délégations de signature suivantes à l'approbation du Conseil:

- Monsieur Jean-Claude Grenon – Vice –Président : Délégation générale
- Monsieur Patrick Machefert – Vice-Président : Infrastructures communautaires
- Madame Monique Rivière – Vice-Présidente : Petite enfance, enfance, jeunesse
- Monsieur Mathieu Barbaud – Directeur général des services pour les charges incombant au bon fonctionnement quotidien de la collectivité et pour un montant limité à 1 000 €.

ADOPTE A L'UNAMITE

13. REMPLACANTS DELEGUES PAYS DE SAINTONGE ROMANE (ST SULPICE ET NANCRAS)

Suite à des démissions, Monsieur le Président soumet au vote du Conseil la nomination de nouveaux délégués pour représentation au Syndicat Mixte Pays de Saintonge Romane :

- Mairie de Nancras – Démission de Mme Entem – Monsieur Robert est proposé.
- Mairie de Saint-Sulpice : Démission de Madame Jacquard Vanessa – Monsieur Daniel Boiteau est proposée en remplacement.

ADOPTE A L'UNAMITE

14. QUESTIONS DIVERSES

Gemapi – Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'au regard des éléments concernant la compétence GEMAPI et des attentes concernant les propositions des syndicats ou des futurs syndicats, il convient de prendre l'année 2018 pour réfléchir à la bonne mise en œuvre de cette compétence sur le territoire.

Monsieur le Président souhaite également faire un état de l'ensemble des cours d'eau, des Associations de Syndicats et des moyens mobilisés (humains, financiers...) pour mener entretiens et travaux.

OT de Saintes – Suite à la présentation de Monsieur Oubron, Directeur de l'Office de Tourisme de Saintes, concernant le développement sur notre territoire d'un nouveau produit de géocaching intitulé « Terra Aventura », Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la participation pour le développement de cette action, à hauteur de

500€. L'OT de Saintes mobilise des financements partenaires et des fonds propres afin de mener à bien cette réalisation.

ADOPTE A L'UNAMITE

Congrès des maires 2017 – Monsieur le Président souhaite faire un retour sur le Congrès des maires 2017 et invite les membres du Conseil à prendre connaissance de l'extrait du discours de Monsieur Macron, Président de la République, lors de son intervention au congrès des Maires :

« ...il n'y aura pas une nouvelle grande transformation institutionnelle pour les collectivités territoriales. [...], mais je pense que nous perdrons du temps et de l'énergie à les revoir (les cartes territoriales) et donc c'est la stabilité institutionnelle des collectivités territoriales qui sera retenue et je veux ici vous le garantir.

Je veux aussi vous garantir que l'Etat ne forcera pas à des regroupements de communes ni à des modifications de la carte intercommunale. [...] il y a deux raisons simples, la première c'est que vous savez mieux que moi où sont les bons regroupements. [...] la deuxième instruite par l'expérience [...] c'est que [...] ça marche mieux quand vous l'avez voulu que lorsque cela vous a été imposé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.